

PUBLIÉ LE 27/10/2020 - MIS À JOUR LE 06/04/2021

Cannabis médical : l’ANSM publie la répartition des patients pour chaque indication retenue dans l’expérimentation

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Nous publions aujourd’hui une répartition prévisionnelle du nombre de patients pouvant être inclus dans l’expérimentation selon chaque indication. Cette répartition, établie en concertation avec les représentations des professionnels de santé et patients, pourra être adaptée au cours de l’expérimentation en fonction des besoins et du déploiement en situation réelle. Cette répartition sera également utile aux candidats producteurs pour qu’ils prévoient les quantités des différentes formes et dosages du cannabis médical en fonction des indications.

Les situations thérapeutiques retenues pour l’expérimentation, ainsi que la répartition prévisionnelle des patients, sont les suivantes :

- douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles : 750 patients ;
- certaines formes d’épilepsie pharmaco-résistantes : 500 patients ;
- certains symptômes rebelles en oncologie, liés au cancer ou au traitement anticancéreux : 500 patients ;
- situations palliatives : 500 patients ;
- spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central : 750 patients.

Cannabis à usage médical